

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AU 1035, AVENUE BOURGET**

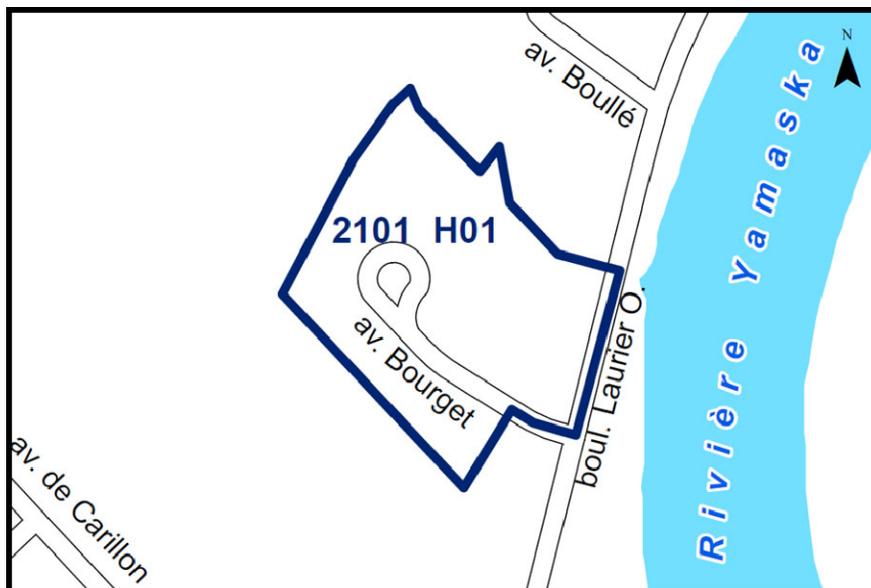
La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 22-667 en date du 17 octobre 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **7 novembre 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

La présente demande de projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis de construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements, au **1035, avenue Bourget**.

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
<p>Résolution 22-667 (district Hertel-Notre-Dame)</p>	<p>La construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements, au 1035, avenue Bourget (lot 1 968 743), dans la zone d'utilisation résidentielle 2101-H-01, ayant comme caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un usage « Résidence X (4 logements isolés) », lequel n'est pas autorisé dans la zone visée; ▪ une hauteur maximale de 12 mètres, alors que celle prévue à la Grille de spécifications de cette zone est de 11 mètres; ▪ l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant, alors que l'article 19.7.2.1 alinéa 1 du <i>Règlement d'urbanisme numéro 350</i> l'interdit; <p>le tout, conformément à la demande soumise par les requérants en date du 14 septembre 2022, et ce, conditionnellement à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'octroi d'une dérogation mineure, par le Conseil municipal, pour le lot 1 968 743 du Cadastre du Québec visant à régulariser les éléments dérogatoires découlant de cette subdivision; ▪ l'aménagement d'une clôture opaque longeant la future limite arrière du terrain (côté ouest), entre l'aire de stationnement projetée et la résidence existante; ▪ la conservation des deux (2) arbres matures existants, situés en cour avant, à proximité de l'entrée charretière du stationnement projeté; ▪ le remplacement des deux (2) arbres devant être abattus pour permettre la réalisation de ce projet.

La zone 2101-H-01 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée de ce projet est diffusée à l'adresse Internet suivante :
<https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 26 octobre 2022.

La greffière de la Ville,

Crystel Poirier, LL.L, OMA